

VALEURS FEMININES

FR0010220962
FINANCIERE DE L'OXER

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à l'indice EUROSTOXX 50 et à l'évolution des marchés d'actions européens, sur la durée de placement recommandée (5 ans).

L'indice EUROSTOXX 50 est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis. Cependant à tout moment, la composition du portefeuille du FCP et sa performance pourront s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Il est classé : « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une gestion élaborée à partir de deux critères d'investissement :

1/ sociétés à management féminin (entreprises dirigées par une femme ou dont la présence de femmes au sein d'instances de direction ou conseils d'administration est significative).

2/ secteurs et sous-secteurs dont l'acte d'achat est à forte connotation féminine,

L'OPCVM investit dans une tendance de long terme caractérisée par l'augmentation de l'influence de la femme dans toutes les sphères de l'activité économique.

Il adopte une stratégie d'investissement qui consiste :

- à procéder, à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées par le marché
- et à détecter un « catalyseur » (restructuration, cession d'actifs...) permettant d'anticiper la hausse du cours de bourse par rapport à la valeur industrielle de l'entreprise.

Le gestionnaire considère une action comme sous-évaluée par le marché lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de Bourse. La sélection des titres est réalisée par l'équipe de gestion après entretiens auprès des dirigeants ou analystes financiers et après études financières

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **jusqu'à 100 % sur les marchés actions**, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, **dont** :
 - **75% minimum** sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne
 - de 0% à 10% aux marchés des actions internationales hors Union Européenne, y compris de pays émergents.
 - de 0% à 40% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1Md€).

- **De 0% à 25% en instruments de taux** souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques de toutes notations ou non notés **dont** :
 - de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.
- **De 0% à 25% en obligations convertibles.**
- **De 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors Union Européenne.**

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
 - en titres de créance et instruments du marché monétaire,
 - jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, dont des OPCVM cotés (trackers) de toutes classifications.
 - dépôts, emprunts d'espèces.
- Il peut également intervenir sur des titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et ou d'exposition du risque d'action et du risque de taux.

Il n'intervient pas sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

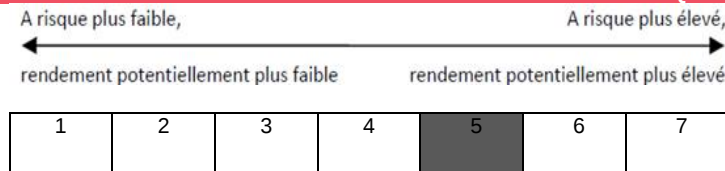
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés tous les jours à 11h30 heures (J) et exécutés sur la base de prochaine valeur liquidative **calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).**

La valeur liquidative est calculée **chaque jour** à l'exception des jours fériés en France (au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail) même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, ou en cas de jour de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital

est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition importante aux marchés d'actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes et induire une volatilité élevée de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

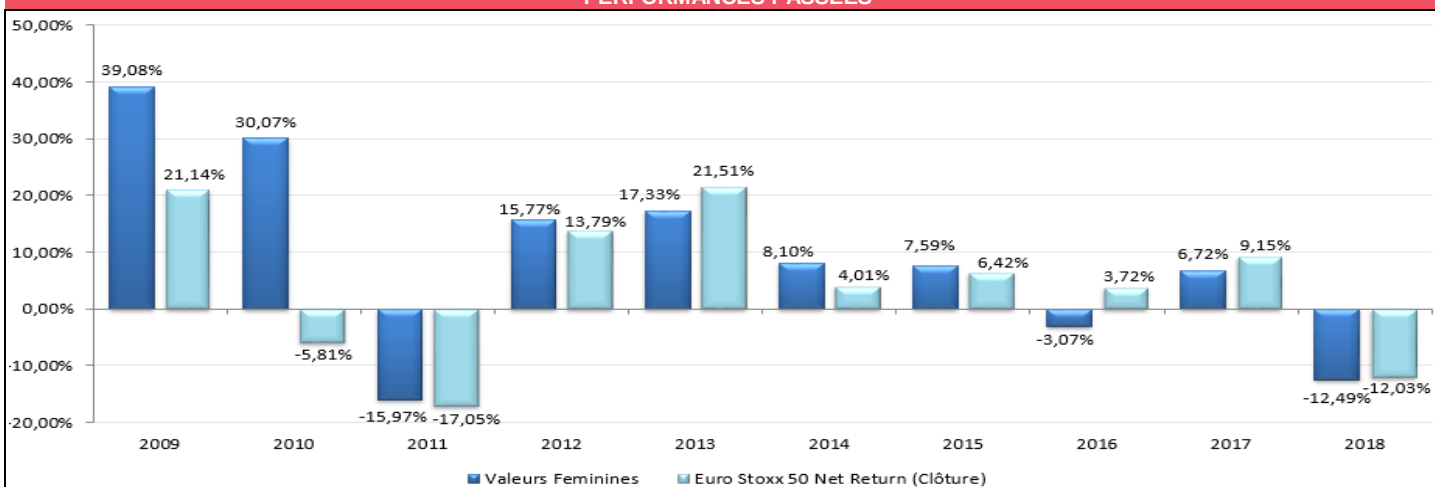
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1%
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,03% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	A partir du 01/09/2015 : 15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'Euro STOXX 50 dividendes réinvestis, uniquement en cas de performance annuelle positive, avec high water mark. 0.04% au titre du dernier exercice

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.fox-am.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indice (depuis le 01/01/2013) est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice CAC 40 est calculée sans tenir compte du réinvestissement des dividendes jusqu'en 2012.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 14/10/2005

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FOX Gestion d'actifs - 40 rue de l'Est - 92100 - Boulogne-Billancourt

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : 01 42 86 53 00 ou contact@fox-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de Financière de l'Oxer - Fox ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Financière de l'Oxer - Fox est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.fox-am.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Financière de l'Oxer - Fox - 40 rue de l'Est - 92100 - Boulogne-Billancourt

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/06/2019.